

**2016\_CT2\_323**

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Agréments d'acquéreurs**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_323-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi

### Zones d'activités

#### ■ Séance du 8 décembre 2016

05\_1\_07

#### ■ ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Agréments d'acquéreurs

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix pour donner un agrément d'acquéreur en vu de céder 1 lot à une entreprise sur la première tranche et 5 lots à 4 entreprises sur la seconde tranche.

La ZAC de Lenfant, d'une superficie de 36ha est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis février 2010 pour son aménagement et sa commercialisation. Aujourd'hui la première tranche a été commercialisée et les travaux de la seconde tranche sont engagés.

La SPLA est ainsi chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concession d'usage, location...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.

Ainsi, le comité de pilotage du 20 juillet 2016 a examiné les demandes des entreprises suivantes :

Sur la première tranche :

- EUROFINs déjà implantée sur le lot 4B et qui souhaite acquérir le lot 5 mitoyen d'une surface de 5647m<sup>2</sup> pour 110€HT/m<sup>2</sup> afin d'assurer son développement.

Sur la seconde tranche :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_323-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

- DM Groupe spécialisée dans l'ingénierie de la construction qui souhaite réserver le lot 15A d'une surface de 1652m<sup>2</sup> pour 180€HT/m<sup>2</sup>.
- ANGE qui s'est positionnée sur les lots 18 et 19 d'une surface de 6160m<sup>2</sup> pour 180€HT/m<sup>2</sup> afin d'y construire son siège social, une école de boulangerie et un point pilote de vente,
- QUADARCHI qui souhaite acquérir le lot 15B d'une surface de 1498m<sup>2</sup> pour 180€HT/m<sup>2</sup> pour y construire son cabinet d'architecture,
- SCI CONTACT spécialisée dans le domaine de l'audiovisuel qui souhaite acquérir le lot 16A d'une surface de 1500m<sup>2</sup> pour 180€HT/m<sup>2</sup> pour réaliser son siège social et des ateliers.

Les surfaces des lots seront définitivement fixées une fois le bornage effectué.

Ces différentes entreprises correspondant aux critères de sélection de la ZAC, le comité a validé la cession de ces lots conformément à la grille de commercialisation de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2009-A221 du Conseil Communautaire de la CPA du 11 décembre 2009 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération du n°2010-B026 Bureau communautaire de la CPA du 4 février 2010 confiant l'aménagement de la ZAC du Quartier de Lenfant à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;
- La délibération n°2010-A012 du Conseil Communautaire de la CPA du 25 février 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n°2012-A109 du Conseil Communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 approuvant la modification du dossier de réalisation et le montant des participations aux équipements publics de la ZAC ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis du comité de pilotage de la ZAC du 20 juillet 2016 ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Les sociétés Eurofins, DM Groupe, ANGE, QUADARCHI, SCI CONTACT ou toute personne physique ou morale que ces dernières se réservent de désigner, sont agréées comme acquéreurs des lots 5, 15A, 18, 19, 15B, 16A de la ZAC de Lenfant à Aix-en-Provence.

**Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à ces affaires et notamment les Cahier des Charges de Cession de Terrain propre à ces ventes.

**OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence - Agréments d'acquéreurs**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_323-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016